

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Préavis municipal 2016-2021 n° 36
Optimisation et renforcement des ressources informatiques
Demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement du progiciel de
gestion communal

Rapport de la Commission nommée à cet effet

Au Conseil communal de Rolle

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission composée de :

Mmes : Anne Beck
Jasmine Menamkat
Cécile Rod (excusée le 20 mars)
Pascale Vollenweider

MM. Christian Hay (président)
Rémi Founou (rapporteur)
Arthur Petit (excusé le 20 mars et 10 avril)

S'est penchée, le 5 mars 2019, le 20 mars et le 10 avril 2019 sur le préavis municipal Numéro 36 2016/2021.

Le préavis concerne le renouvellement du progiciel de gestion de l'administration communale, la mise à niveau de l'infrastructure informatique qui hébergera la nouvelle solution choisie, ainsi que le renforcement de l'équipe informatique.

Le préavis propose une étude détaillée de la définition et de la mise en place d'une solution informatique intégrée où les besoins des utilisateurs – notamment du service financier – sont placés au cœur de l'approche.

La commission a passé en revue en détail ce préavis et bénéficié d'une première séance d'information commune avec la commission des finances. A la suite de cette séance, une série de questions a été soumise à la Municipalité. Finalement, en complément de ces réponses, une séance additionnelle a eu lieu en présence M. Denys Jaquet, Syndic, de Mme Marielle Vontobel, Cheffe du Service Finances et Informatique, et de l'informaticien du projet pour discuter plus en détail des différentes options techniques et de services considérées dans le cadre du préavis.

De ces échanges, la commission a conclu que :

1. Le renouvellement du progiciel et de l'infrastructure existante sont nécessaires et urgent.
 - a. Le progiciel GEFI n'est plus à jour/maintenu et les besoins ont évolué ;
 - b. L'infrastructure est à bout de souffle et amortie.
 - c. A noter, que durant la phase du projet et la migration totale, le progiciel existant et les serveurs existants continueront de fonctionner. Il est d'ailleurs important d'anticiper cette migration pour assurer une transition « douce » avec un équipement certes « hors garantie » mais toujours en fonctionnement.
2. La gestion du projet est conforme aux exigences
 - a. L'évaluation des coûts nous semble exhaustive et les différents postes clairs.
 - b. L'échéancier du programme est clair (même si des dates sont à mettre à jour) et semble en accord avec la mise en place de projets de taille similaire.
 - c. La procédure d'appel d'offres des marchés publics a été respectée. Les entreprises présélectionnées remplissent les critères définis et ont été évaluées de manière approfondie.
 - d. La préparation des utilisateurs à l'utilisation de la nouvelle solution est identifiée dans le plan général et les ressources nécessaires pour cet accompagnement identifiées
 - e. Les coûts et la gestion des contrats semblent pertinents avec des conditions définies pour une relation efficace (Contrat de service, coût horaire des prestations, etc.).
3. La solution répond aux besoins exprimés des utilisateurs et permet une évolution en adéquation des besoins futurs.
 - a. Les besoins des utilisateurs ont été bien entendus et documentés. Des ateliers ont été animés pour collecter les besoins internes et un effort a été fait pour visiter d'autres communes et ainsi identifier des nouvelles manières de travailler et d'employer au mieux les possibilités informatiques modernes.
 - b. La réponse de la Municipalité nous a confortés sur l'existence d'une « roadmap » de la part des éditeurs présélectionnés qui ont communiqué une stratégie de développement ainsi que par l'approche modulaire de la solution, par exemple : la Gestion Electronique de Document (GED) complète, Solution Ressources Humaines (RH), Guichet virtuel citoyen, Tableau de bord de type Business Intelligence (BI), etc.
 - c. La solution couvre les besoins potentiels de l'intégration avec Essertines-sur-Rolle et Tartegnin. Il est intéressant de noter que Tartegnin a aussi besoin de rénover son système informatique (bien que plus léger) et profiterait de cette nouvelle infrastructure.
 - d. Autant l'utilisation de ELO (notre système actuel de gestion électronique des documents) pour la gestion des factures fournisseurs semble peu efficiente (basée sur l'expérience d'une commune), la solution choisie pourrait s'étendre (à terme) sur une GED plus complète. Cela pourrait être évalué dans une deuxième phase du projet (hors scope actuel)
4. L'option « serveurs hébergés » correspond au profil informatique de la commune
 - a. A l'heure actuelle, il existe plusieurs options pour gérer l'infrastructure informatique. A une extrême, un serveur en propre sur site et à l'autre une solution partagée dans le cloud. La Municipalité a exploré ces différentes

options. A la suite d'une analyse, la Municipalité a opté pour une solution d'hébergement dédiée ; c'est à-dire que les serveurs de Rolle (acquis par Rolle) seront « physiquement » hébergés chez un spécialiste qui fournira l'infrastructure nécessaire pour « sécuriser » nos serveurs (protection d'accès, sécurité incendie, etc.).

- b. La commission a mis en avant la complexité/ risque additionnel d'avoir une « micro » structure pour la gestion de l'informatique de la commune : notamment au niveau des sujets de « cybercriminalité » et de « protection des données ». En effet, avec une équipe légère, le système est particulièrement sensible aux aléas personnels. La Municipalité a indiqué sa confiance dans sa capacité de gestion – en tout cas dans un horizon de 2 à 3 ans pour cet aspect.

C'est donc à l'unanimité des présents que la commission approuve les conclusions suivantes :

CONCLUSION

Considérant l'exposé ci-dessus, la Commission vous demande, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir accepter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis municipal 2016-2021/ n°36 de la Municipalité du 21 janvier 2019.

Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 508045.- pour le financement de l'optimisation et le renforcement des ressources informatiques, comprenant le renouvellement du progiciel de gestion communale ; il sera imputé sur le compte 1900.5060.1.
2. Autorise la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses, auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses
3. Autorise la Municipalité à amortir l'investissement sur une période de 5 ans.
4. Autorise la Municipalité à porter annuellement au budget de fonctionnement les coûts de maintenance de CHF 63050.- pour la deuxième année et les suivantes ; ils seront imputés sur le compte 1900.3185 « honoraires prestations de services et frais de maintenance ».
5. Autorise la Municipalité de porter au budget de fonctionnement les coûts des frais de traitements de CHF 42250. – pour les années 2020 et suivantes (montant à indexer au coût de la vie et étant déjà inclus au budget de fonctionnement 2019) ; ils seront imputés sur le compte 1900.3011 « traitements ».

Au nom de la Commission :

Rolle, le 30 Avril 2019

Le Président

Christian Hay

Le rapporteur

Rémi Founou